

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE 1° FEVRIER 2021 A LA CHAUX-DE-GILLEY

<u>Présents</u>: Tous les membres du Conseil communautaire, à l'exception de Mme Laetitia LAMBERT et Ms Stéphane LAMBERT, Emeric GUINCHARD et qui sont excusés

I - PRESENTATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Mme la Présidente rappelle à l'Assemblée qu'en application de l'article L.5211- 1 du C.G.C.T, les Exécutifs sont tenus de se doter d'un Règlement Intérieur dans les 6 mois suivant leur élection.

Il est ensuite donné lecture de ce Document, qui reprend les 4 chapitres suivants : Installations & Attributions du Conseil / Tenu des Séances / Organisation des débats et des Votes / Bureau & Commissions

Les dispositions relatives aux modalités de Vote sont importantes, car elles conditionnent la légalité de nos délibérations et par conséquent la légitimité de nos débats.

Ce dernier est disponible au Bureau de la Communauté de Communes.

II - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Avant le vote du Budget, le C.G.C.T. prévoit un Débat d'Orientation Budgétaire qui vise à faire le point sur la situation budgétaire de la Collectivité, permettant ainsi d'arrêter les priorités d'Investissement pour l'exercice

Dans un premier temps, M. Olivier BILLOT : Vice-Président, en charge des Finances procède à une présentation comptable rétrospective des 3 Budgets de la Communauté de Communes. Il souligne à ce propos toute l'importance de la notion d'Epargne Brute.

Concernant, le Budget principal : sa structure est relativement simple et n'appelle guère d'observations. La situation financière est relativement saine. Néanmoins, la capacité d'autofinancement est exceptionnellement en baisse par rapport aux autres années. Seule explication : le déficit constaté au niveau du Fonctionnement s'explique par le décalage entre le reversement des Redevances de Ski et l'absence d'encaissement sur 2020 ; puisque la régie de Recettes est mise en veille.

Les Chiffres de 2020 (sous réserve des régularisations de fin d'exercice)

- Dépenses d'Exploitation : 859 785.29 € Recettes d'Exploitation : 742 706.28 € Soit un excédent global de 530 593.57 €
- Dépenses d'Investissemt : 831 876.41 € -Recettes d'Investismt : 1 012 121.29 € Soit un excédent global de 4 546.92 €

Concernant le Budget Assainissement : il est plus délicat d'avoir une analyse réaliste, dans la mesure où il n'y a pas de recul avec la prise en compte de la Compétence Assainissement et l'augmentation considérable du Budget correspondant. Néanmoins, le résultat de clôture presque positif s'avère plutôt surprenant et rassurant. Le poids de la Dette demeure particulièrement important et impacte considérablement les tarifs.

Il lui parait important de renforcer le niveau de l'Epargne de Gestion, pour assurer la pérennité de ce Budget.

Les Chiffres de 2020 (sous réserve des régularisations de fin d'exercice)

- Dépenses d'Exploitation : 491 752.98 € Recettes d'Exploitation : 620 353.75 € Soit un excédent global de 128 600.77 €
- Dépenses d'Investissemt : 1 428 978.18 € -Recettes d'Investissemt : 2 134 599.7 € Soit un excédent global de 555 070.73 €

Concernant le Budget Ordures Ménagères : ce dernier s'avère très légèrement déficitaire, mais l'augmentation des tarifs acté en 2021 devrait permettre de compenser ce léger écart.

Il n'existe pas de marge de manœuvre sur ce Budget.

Les Chiffres de 201

- Dépenses d'Exploitation : 704 389.99 € Recettes d'Exploitation : 721 887.06 €
 Soit un très léger déficit de 10 478.81 €
- M. Alain MARGUET souhaite intervenir et rappeler que cette situation financière saine est la résultante d'une gestion rigoureuse, depuis de nombreuses années A ce propos, Mme la Présidente entend préciser qu'il n'y a eu de sa part, aucun dénigrement du Mandat antérieur. Rien ne justifierait une telle position, au regard du bilan présenté et il importe pour tous de travailler pour l'Avenir.

Etat des Engagements de la Communauté de Communes

Puis, il est procédé à la présentation des engagements de la Communauté de Communes, qu'il s'agisse des subventions versées aux associations locales, sous réserve d'une action territoriale et des participations extérieures qu'il s'agisse des Syndicats mixtes et structures à l'échelle du Pays.

Pour mémoire, ce Chapitre budgétaire représente tout de même 45 % de nos recettes de fonctionnement

A ce propos, M. A. PELLEGRINI s'étonne de l'augmentation de notre contribution au Pays du Haut-Doubs et il s'interroge sur l'avancement du S.C.O.T.

A ce propos, Mme VIENNET confirme la volonté de M. Patrick GENRE : Président du S.M.I.X. du Haut-Doubs de faire le tour des E.P.C.I. pour informer davantage sur les Enjeux à l'échelle du Pays

Pour conclure, un Gros plan est effectué sur les Recettes de notre E.P.C.I., qui sont la Fiscalité Locale Additionnelle : Impôts ménages et la Dotation Globale de Fonctionnement, versée par l'Etat et largement conditionnée par l'exercice effectif de compétences et par conséquent : le Coefficient d'Intégration Fiscale

A la différence des communes, notre E.P.C.I. ne bénéficie pas de Dotations spécifiques, qui constitue un apport significatif pour nos communes

Les Perspectives d'Investissement pour 2021

Sont ensuite évoqués, les priorités d'Investissement pour l'Année 2021, qui sont avant tout des propositions restant à valider par le Conseil communautaire.

- La poursuite du Programme de Recherche en Eau sur le secteur Entreroches / Grotte de la Cheminée avec la recherche d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, pour **60 000 €**
- Les frais d'études, liés aux deux projets d'équipements sportifs structurants : 60 000 € et les premières dépenses d'Investissement pour 250 000 € HT
- **©** Divers travaux d'aménagement et de mise en sécurité des locaux de la Gendarmerie de Montbenoit pour la somme de **40 000 €** / Travaux d'aménagement des Bureaux pour **20 000 €**

Divers aménagements sur les sentiers de Randonnée et actions de Valorisation des Milieux naturels : 30 000 €

Pour le Budget-Assainissement, sont à prendre en compte la poursuite des travaux d'Investissement des S.T.E.P. de Ville-du-Pont et Arc-sous-Cicon: 1 800 000 € ainsi que la réalisation d'un Diagnostic à l'échelle du Territoire, avec environ 60 % de subventions mobilisées.

Néanmoins, un véritable débat s'engage à partir **des Fonds de Concours** à vocation environnementale, de leur montant et surtout de leur bien-fondé. Il s'agit certes d'un moyen d'abonder aux projets des communes et de pratiquer une certaine solidarité financière ; d'où la proposition d'abonder dans le Domaine de l'Eau : domaine dans lequel sont recensés de nombreux projets. Mais cela ne fera pas pour autant émerger des projets structurants.

Une somme possible de 240 000 € pourrait inscrite sur un Programme trisannuel.

A ce propos, M. Jean-Luc FELDER réagit en pensant que malgré leur bien-fondé, les Fonds de Concours relèvent davantage d'un « saupoudrage ». Mieux vaudrait concentrer les crédits et intervenir massivement sur la problématique de l'Eau.

Certes, le sujet est vaste, mais la Communauté de communes n'est pas pour l'instant compétente dans le domaine de l'Eau. La réflexion s'avère longue et les fonds de concours pourraient être considérés comme une amorce pour les communes, qui souhaiteraient avancer.

Tous s'accordent sur l'importance de disposer d'Etudes Diagnostics, qui de toute façon conditionnent les aides publiques. Et peut être qu'en ce sens, les Fonds de Concours pourraient être mobilisés.

Pour conclure, M. Gilbert MARGUET regrette de ne pas voir inscrits les travaux de réseau visant à raccorder la fromagerie de Gilley à la Station d'Epuration autonome, qui est sur le point de se finaliser. Il s'agit pour cet établissement d'acquérir son autonomie en terme de traitement de ses effluents et par conséquent de l'évolution de son activité, tout en désengageant la Station d'Epuration de Gilley

Cette demande s'avère complexe à instruire, dans la mesure où la Collectivité intervient dans une Activité privée.

III - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA C.A.F.

Mme la Présidente informe que dans le cadre de la refonte de sa politique, la Caisse d'Allocations familiales souhaite associer les E.P.C.I. au document contractuel, qui la lie avec les Communes qui gèrent des Accueils périscolaires : Gilley, Maisons du Bois et Arçon. Cette convention vise à définir le Projet stratégique global du Territoire de la Communauté à l'égard des Familles. Cet engagement n'a pour l'instant aucune incidence financière pour notre E.P.C.I.

IV - MODIFICATIONS STATUTAIRES

Notre Communauté de Communes est sollicitée pour valider des modifications statutaires, proposées par les divers Syndicats auxquels elle adhère.

S.M.E.C.O.M. : Il est proposé de modifier la chapitre du vote, en donnant davantage de pouvoirs aux suppléants

S.Y.D.E.D: Modification des statuts avec l'intégration de Grand Besançon Métropole II est proposé par le SYDED de proroger la gestion actuelle jusqu'au 31 décembre 2021. Mais Au-delà et vu le caractère structurellement déficitaire des bornes, de nouvelles modalités seront proposées aux E.P.C.I au-delà, non sans un impact financier important. Les recharges sur le secteur s'avèrent très limitées.

IV - QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- ⇒ Composition de la Commission d'Appel d'Offres : Mme la Présidente rappelle à l'Assemblée que la délibération relative à la désignation de la Commission d'Appel d'Offres s'avère incomplète. Il convient de nommer 2 membres suppléants : Ms Philippe BINETRUY et Adrien PELLEGRINI sont candidats.
- ⇒ Acquisition d'un Engin de Damage : Dans le cadre de la Compétence « Gestion des Activités nordiques » la Communauté de Communes a été sollicité pour procéder au remplacement de l'engin du site nordique de la Perdrix, hors d'état de marche pour le somme de 38 500 € HT . Compte-tenu de l'afflux sur les sites nordiques, le remplacement était impérieux.

Le Conseil départemental est susceptible de financer ce matériel à hauteur de 25 %. Une délibération est validée en ce sens.

CALENDRIER

La prochaine Réunion du Conseil communautaire se déroulera :

Lundi 15 mars 2021 à 18 H 1/2 à la Salle polyvalente de Gilley

Un certain nombre de réunions sont programmés au cours du mois de février :

- Lundi 08 février à 14 H ½ en Mairie de la Longeville : Présentation de la politique de randonnée des Sentiers pédestres par le Conseil départemental
- Mercredi 10 février à 14 H ½ : Mairie de Arçon Réunion de la Commission Eau & Assainissement
- Lundi 15 février à 14 H ½ en mairie de Montbenoit : Présentation de la Politique cyclable par le Conseil départemental
- Lundi 22 février à 14 H ½ au siège de la Communauté de Communes : Présentation de la démarche de la C.C.I. du Doubs : Les Groupes Economiques Territoriaux